



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02665

Numéro SIREN : 432 681 427

Nom ou dénomination : SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2013 sous le numéro de dépôt A2013/026081



4403882

Dénomination : SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT
Adresse : 66 boulevard Niels Bohr Bâtiment CEI 69100
Villeurbanne -FRANCE-
n° de gestion : 2000B02665
n° d'identification : 432 681 427
n° de dépôt : A2013/026081
Date du dépôt : 29/10/2013

Pièce : Procès-verbal du conseil de surveillance



4403882

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING (S.B.T)
Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
Au capital de 397 800 euros
Siège social : 66 boulevard Niels Bohr
69100 VILLEURBANNE
432 681 427 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EN DATE DU 23 MAI 2013

EXTRAIT

L'an deux mille treize
Le 23 mai à 10 heures 30

Les membres du Conseil de Surveillance de la société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING se sont réunis en Conseil 66 boulevard Niels Bohr (69100) VILLEURBANNE, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre MICHAUX, Président du Conseil de Surveillance ;
- Madame Danielle NOIR, Vice-Présidente ;
- Monsieur Régis PELEN ;
- Monsieur Guy MALHER.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Georges ROUSSEAU ;
- la société ATAR représentée par Monsieur Bertrand COTE.

Plus de la moitié des six membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Conseil est présidé par Monsieur Jean Pierre MICHAUX en sa qualité de Président du Conseil

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Michel NOIR, Président du Directoire ;
- Monsieur Franck TARPIN-BERNARD, Membre du Directoire ;
- Madame Valéry MATHIAS, Directrice Administrative et Financière ;
- Le Cabinet ESCOFFIER, Co-Commissaire aux Comptes représenté par Monsieur Serge BOTTOLI
- le Cabinet JAKUBOWICZ MALLET-GUY & ASSOCIES, Avocats, représenté par Maître Michel MALLET-GUY.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- approbation des procès-verbaux des délibérations des précédentes réunions ;
- réalisation de l'augmentation de capital de la Société ;
- présentation des comptes clos le 31 décembre 2012 ;
- prévisions 2013 ;
- rapports des Commissaires aux comptes ;

- souscription d'un emprunt ;
- nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
- nomination d'un nouveau membre du Directoire ;
- rémunération d'un membre du Directoire ;
- Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- préparation du rapport contenant les observations du Conseil ;
- questions diverses.

/...

VII – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur le Président du Directoire rappelle que, dans le cadre des accords conclus à l'occasion de l'acquisition par la société SBT de 95 % du capital de la société OSE CONSULTING, il a été convenu que l'un des associés fondateurs de la société OSE CONSULTING, Monsieur Edouard BLANCHARD, deviendrait membre du Conseil de Surveillance de la Société.

Il propose de soumettre sa candidature à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Conseil de Surveillance se déclare d'accord pour inscrire ce point à l'ordre du jour de ladite Assemblée.

VIII – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

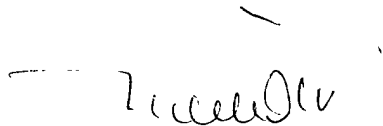
Monsieur le Président rappelle par ailleurs qu'aux termes des accords portant sur l'acquisition des 95 % du capital de la société OSE CONSULTING, il a été convenu de même que l'autre membre fondateur de la société OSE CONSULTING, Monsieur Olivier FRONTY, devienne membre du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance se déclare d'accord avec cette proposition et désigne en qualité de nouveau membre du Directoire, avec effet immédiat, Monsieur Olivier FRONTY, demeurant 14 rue Saulnier 92800 Puteaux.

/...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance au moins.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Fronty', is written on the page.



4403883

Dénomination : SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT

Adresse : 66 boulevard Niels Bohr Bâtiment CEI 69100
Villeurbanne -FRANCE-

n° de gestion : 2000B02665

n° d'identification : 432 681 427

n° de dépôt : A2013/026081

Date du dépôt : 29/10/2013

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire



4403883

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT
Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
au capital de 397 800 euros
Siège social : 66 boulevard Niels Bohr
69100 VILLEURBANNE
432 681 427 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 JUIN 2013
EXTRAIT

L'an deux mille treize,

Le mardi dix-huit juin,

A dix heures,

Les actionnaires de la société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 397 800 euros, divisé en 1.989.000 actions de 0,20 euros chacune, dont le siège est 66 boulevard Niels Bohr 69100 VILLEURBANNE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Directoire suivant avis de convocation inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 15 mai 2013, avis de convocation inséré dans LE TOUT LYON du 1er juin 2013 et par courriel avec demande d'accusé de lecture en date du 14 mai 2013..., adressé à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été élargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre MICHAUX, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Michel NOIR et Monsieur Franck TARPIN BERNARD, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michel HALLET-GUY... est désigné comme secrétaire.

Le Cabinet ESCOFFIER représenté par Monsieur Serge BOTTOLI et le Cabinet MAZARS, représenté par Monsieur Pierre BELUZE, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec demande d'avis de réception en date du 31 mai 2013 sont ~~présents~~.....

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ...~~3.933.519~~..... actions sur les 1.989.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un extrait du BALO contenant l'avis de réunion valant avis de convocation,
- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire du courriel envoyé aux actionnaires nominatifs,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2012,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion du Directoire et le rapport de gestion du groupe,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports des Commissaires aux Comptes
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Directoire sur la gestion sociale et du groupe, rapports spéciaux,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Directoire et le rapport de gestion du groupe, ainsi que le rapport du Conseil de Surveillance.

Puis le Président donne lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

/...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Edouard BLANCHARD, né le 15 août 1971 à ORLEANS, demeurant 3 rue de Monbel 75017 PARIS, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à ^{l'unanimité} ~~la majorité des voix, voix ayant voté pour, voix ayant voté contre, voix s'étant abstenues.~~

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à ^{l'unanimité} ~~la majorité des voix, voix ayant voté pour, voix ayant voté contre, voix s'étant abstenues.~~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

